



HAL
open science

Licence STAPS - Sciences et techniques des activités physiques et sportives

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence STAPS - Sciences et techniques des activités physiques et sportives. 2017, Université de Poitiers. hceres-02026957

HAL Id: hceres-02026957

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02026957>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

Licence Sciences et techniques des activités physiques et sportives

Université de Poitiers

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Sciences de la vie, du sport et de la santé

Établissement déposant : Université de Poitiers

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

La licence *Sciences et techniques et des activités physiques et sportives (STAPS)* est une formation pluridisciplinaire centrée sur des connaissances scientifiques, techniques et professionnelles et interrogeant l'objet particulier des activités physiques et sportives. Elle est portée par l'unité de formation et de recherche (UFR) Sciences du Sport. La licence *STAPS* propose aux étudiants une spécialisation progressive au cours des trois années de formation au travers de quatre parcours, dont trois sont poursuivis jusqu'à la troisième année de licence (L3) : *Activités physiques adaptées et santé (APAS)*, *Education et motricité (EM)*, *Management du sport (MS)*. Le parcours *Entraînement sportif (ES)* n'est en effet conduit que jusqu'à la fin de la deuxième année (L2).

La licence est composée de trois premiers semestres communs à l'ensemble des parcours, puis d'un quatrième semestre (S4) d'orientation, avec une unité d'enseignement (UE) spécifique à chaque parcours, et une troisième année de spécialisation. Les enseignements sont effectués en présentiel sous forme de cours magistraux (CM), travaux dirigés (TD) et travaux pratiques (TP). Il existe deux sites de formation pour les années de L1 et L2 (Poitiers et Angoulême) sans distinction d'organisation. La troisième année est organisée à Poitiers.

La formation permet une professionnalisation possible à l'issue de la licence, une orientation après deux années vers des licences professionnelles dans la même composante (trois licences professionnelles proposées) ou une poursuite d'études en master. L'UFR Sciences du Sport propose trois masters, correspondant aux trois parcours de la licence *STAPS* : master *STAPS* spécialité *Ingénierie de la rééducation, du handicap et de la performance motrice* (correspondant au parcours *APAS*), master *STAPS* spécialité *Management du sport* (correspondant au parcours *MS*), master *Métiers de l'enseignement de l'éducation et de la formation -MEEF* (correspondant au parcours *EM*).

Les objectifs professionnels sont spécifiques au secteur visé par chacun des parcours dans le domaine général du sport et de l'activité physique. Deux parcours sont centrés sur l'intervention pédagogique dans le milieu de l'éducation (parcours *EM*) et de la santé (parcours *APAS*). Le troisième parcours (*MS*) est centré sur la gestion des politiques sportives, l'organisation des activités sportives et le marketing sportif.

Analyse

Objectifs

Les objectifs de la formation ainsi que les connaissances et compétences attendues sont clairement exposées, que ce soit pour la mention ou pour les parcours. La présentation de parcours est justifiée par l'existence de fiches RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles) distinctes pour chaque parcours, ce qui constitue une spécificité nationale de la mention *STAPS*. Pour chaque parcours, les poursuites d'études et les débouchés professionnels potentiels sont bien renseignés et correspondent aux objectifs de la formation.

Organisation
<p>L'organisation de la formation montre la volonté, à partir d'une première année commune, d'offrir diverses possibilités aux étudiants pour s'orienter vers un parcours type, en s'appuyant sur une UE de professionnalisation au S3 dédiée à la formalisation du projet professionnel. Le choix du parcours se fait au début du S4, mais il n'existe pas de passerelles entre les parcours ni d'UE spécifique d'orientation vers les licences professionnelles du secteur.</p> <p>Pendant les trois années de licence, les trois parcours ont un volume horaire de cours similaire, compris entre 1662 à 1693 heures en présentiel, avec un fort pourcentage d'enseignements communs (131 ECTS communs et 49 ECTS d'enseignements spécifiques).</p> <p>La troisième année de spécialisation comporte une UE scientifique commune (15 ECTS), deux UE de pratique et théorie des activités physiques, sportives et artistiques (9 ECTS), deux UE d'enseignements spécifiques au parcours (24 ECTS), une UE stage (9 ECTS), et une UE d'anglais (3 ECTS). Ceci garantit une cohérence de la mention, mais mérite d'être questionné au regard des compétences à atteindre pour chacun des parcours (fiches RNCP distinctes).</p> <p>Il existe un équilibre et une progressivité pertinente entre enseignements scientifiques, enseignements professionnels et enseignements techniques d'encadrement des activités physiques, sportives et artistiques (APSA).</p> <p>Il existe deux sites de formation pour les deux premières années de la licence (Poitiers et Angoulême) permettant à l'Université de Poitiers de répondre à davantage de demandes de lycéens de l'académie. La même organisation est mise en place sur les deux sites. Les effectifs sont relativement équilibrés sur les deux sites (160 étudiants dont 133 néo bacheliers à Angoulême et 240 étudiants dont 173 néo bacheliers à Poitiers), avec une formation identique, et la participation des mêmes enseignants-chercheurs dans des volumes similaires sur les deux sites. Ceci favorise une équité entre les étudiants des deux sites à la fin deuxième année de la licence (L2), puisque la poursuite de la formation en troisième année de licence (L3) s'effectue sur le site de Poitiers. Concernant les APSA, en revanche, il existe une distinction des intervenants (extérieurs ou titulaires) entre les deux sites, et il n'est pas précisé si les mêmes APSA sont enseignées sur les deux sites.</p>
Positionnement dans l'environnement
<p>La formation s'appuie sur plusieurs laboratoires de recherche qui couvrent l'ensemble des disciplines scientifiques de cette formation pluridisciplinaire.</p> <p>Les partenaires socio-économiques en appui de la formation sont surtout des partenaires publics et/ou du secteur tertiaire (conseils départementaux et régional, Direction Régionale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion sociale, Comité Régional Olympique et Sportif, Décathlon) à Poitiers et Angoulême.</p> <p>Au sein de l'établissement, l'UFR Sciences du Sport est la seule composante à proposer des formations dans le domaine STAPS, avec une logique de filière cohérente, chaque parcours développé au sein de la licence débouchant sur des masters (ou spécialité de master) et des licences professionnelles permettant des voies de professionnalisation dans des niches particulières. Toutefois, le master <i>STAPS</i> cohabilité est porté par l'Université de Rennes 2, et ayant été évalué dans le cadre de l'évaluation de cet établissement, peu d'éléments dans le dossier explicitent les relations et la cohérence entre la licence <i>STAPS</i> et le master <i>STAPS</i>. Aucun des parcours de licence ne fait pas état de collaborations avec les autres composantes de l'établissement, hormis avec l'Ecole supérieure du professorat et de l'éducation -ESPE. En particulier, le parcours <i>APAS</i> pourrait avoir des collaborations avec l'UFR Médecine et Pharmacie, notamment dans le cadre de la convention existante entre les deux conférences des doyens de STAPS et de Médecine.</p> <p>Des formations équivalentes sont présentes au sein des autres établissements de la ComUE (même mention et mêmes parcours), mais compte tenu du caractère généraliste du niveau licence, du bassin de population (plus de 4000 étudiants en STAPS dans la ComUE et la Grande Région) et du contexte professionnel (développement des milieux professionnels dans le domaine de la santé par exemple), la présence de plusieurs licences est justifiée. Le parcours <i>ES</i> n'est pas développé en L3, et il n'est pas précisé comment les passerelles sont organisées vers un autre établissement de la ComUE (notamment l'Université d'Orléans) proposant ce parcours, ou avec les autres acteurs locaux de formation dans le domaine de l'entraînement (diplômes du Ministère de la Jeunesse et des Sports).</p>
Equipe pédagogique
<p>L'équipe pédagogique est constituée majoritairement d'enseignants-chercheurs (EC) et d'enseignants du second degré titulaires de l'établissement qui assurent environ 85 % des heures d'enseignements, auxquels s'ajoutent des vacataires et des titulaires d'autres établissements sur des compétences spécifiques (anglais, droit, informatique, activités physiques). Ceci donne ainsi un contenu académique diversifié et un lien fort avec le monde professionnel. La majorité des enseignants-chercheurs de l'UFR Sciences du Sport de Poitiers sont impliqués dans les enseignements scientifiques sur les deux sites d'enseignement.</p> <p>Seuls les EC et enseignants titulaires de l'établissement ainsi que quatre étudiants sont impliqués dans le pilotage. Les réunions de l'équipe pédagogique se font bimensuellement par parcours (un responsable par parcours), mais il n'est pas précisé comment est organisé le pilotage de la mention.</p>

<p>Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études</p>
<p>Les effectifs ont été régulés par la mise en œuvre d'une capacité d'accueil (400 étudiants, dont 160 sur le site délocalisé d'Angoulême), permettant de s'adapter aux ressources humaines disponibles. Seuls 46 % des vœux 1 sur APB (Admission Post-Bac) sont admis (par tirage au sort), ce qui révèle un déficit fort en ressources humaines disponibles pour assurer la formation. A l'issue du L1, 55 à 60 % des inscrits sont admis en L2 (y compris partiellement), ce qui représente plutôt une moyenne haute comparativement aux autres licences STAPS sur le plan national. Cependant, environ 20 % des étudiants inscrits en L1 sont défaillants. Dans les conditions de tension de la formation, et compte-tenu du mode de tri par tirage au sort, ceci montre qu'il est nécessaire d'améliorer l'information, et d'identifier et faire reconsidérer le choix initial des lycéens qui auraient un profil peu adapté à cette formation.</p> <p>En troisième année de licence, les effectifs sont assez stables (environ 200 étudiants) et assez bien répartis dans les 3 parcours. Une très large majorité des diplômés poursuivent leurs études en master (STAPS ou MEEF). Ceci est particulièrement vrai pour les étudiants des parcours <i>EM</i> (parcours prioritairement orienté vers les métiers de l'enseignement) et <i>MS</i> ; les effectifs d'étudiants visant une insertion professionnelle post-licence à l'issue de ces parcours ne sont donc pas significatifs pour entreprendre une analyse. La majorité des étudiants ne poursuivant pas leurs études au-delà de la licence et s'insérant dans le monde professionnel sont majoritairement issus du parcours <i>APAS</i>, ce qui s'explique par l'existence de la carte professionnelle délivrée à ce niveau ; la carte professionnelle permettant l'intervention pédagogique contre rémunération est en effet obtenue grâce à l'obtention de la licence et non pas du master. Les données montrent une bonne dynamique professionnelle, puisque les diplômés de licence peuvent obtenir un emploi sans obligation de poursuite jusqu'en master, l'inverse étant parfois constaté lorsque le secteur professionnel a une faible employabilité. L'adéquation emploi-formation est bonne et l'acquisition d'un diplôme de master augmente la qualité du type de contrat et du niveau socio-professionnel comme le montre l'étude à 30 mois portant sur l'insertion professionnelle post-licence.</p>
<p>Place de la recherche</p>
<p>Des chercheurs, doctorants et post-doctorants interviennent dans la formation, permettant d'irriguer la formation par la recherche lors des CM, TD et TP. La formation étant pluridisciplinaire, elle s'appuie en conséquence sur plusieurs laboratoires (Centre de recherche en gestion ; Groupe de recherches et d'études sociologiques du centre-ouest ; Mobilité, vieillissement, exercice ; Centre de recherches sur la cognition et l'apprentissage ; Institut de recherche et ingénierie en matériaux, mécanique et énergétique). L'ensemble des connaissances scientifiques développées dans la formation sont issues des thématiques de recherche des laboratoires dans les disciplines de gestion, biomécanique, physiologie/santé, cognition et apprentissage, sociologie.</p> <p>Les étudiants et personnels de l'UFR Sciences du Sport peuvent assister aux séminaires proposés par ces laboratoires. Il n'est pas prévu que les étudiants de licence puissent faire un stage dans un laboratoire au cours du cursus.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>
<p>La formation est en adéquation avec les compétences identifiées dans les fiches RNCP définies nationalement pour chaque parcours de la licence mention <i>STAPS</i>. Il existe dès la deuxième année des UE de professionnalisation, et en L3 des enseignements à visée professionnelle, ce qui témoigne de l'importance donnée à la professionnalisation. L'existence d'un stage en S4 (durée exacte non précisée) est cohérente avec la possibilité d'obtention de la carte professionnelle à l'issue du diplôme universitaire d'études générales -DEUG, diplôme qui est toujours délivré en STAPS puisqu'il permet la délivrance par la Direction Départementale de la Jeunesse des sports et de la Cohésion Sociale d'une carte professionnelle, obligatoire selon le Code du Sport pour toute pratique professionnelle rémunérée. Il n'existe cependant pas de dispositifs explicites de certifications professionnelles complémentaires dans le domaine des APAS (absence de partenariats avec des fédérations sportives pour la délivrance de diplômes fédéraux) permettant de favoriser l'insertion professionnelle des étudiants.</p> <p>Le pourcentage d'intervenants professionnels augmente au fil du cursus, notamment aux semestres 4, 5 et 6. Les vacataires professionnels assurent à la fois des contenus théoriques, essentiellement des TD, TP, du tutorat et de l'accueil en stage. La relation avec le milieu professionnel est toutefois à développer pour le parcours <i>EM</i>.</p> <p>A partir du début de la L3, la politique de professionnalisation est développée de manière spécifique au sein de chaque parcours, sans qu'il existe une politique commune claire au niveau de la mention.</p>
<p>Place des projets et des stages</p>
<p>Les sujets et types de stages sont spécifiques au parcours choisi par l'étudiant, et ce dès la deuxième année. Les objectifs du stage du parcours <i>MS</i> sont peu clairs. L'organisation et les modalités d'évaluation des stages sont communes à toute la mention, avec un double suivi par un tuteur au sein de la structure d'accueil et un enseignant au sein de l'établissement, et une évaluation orale devant un jury mixte d'universitaires et de professionnels. Le stage peut être fait à l'international et il est possible de réaliser des stages facultatifs pour compléter sa formation : il n'existe cependant pas de données chiffrées présentant les éventuels choix des étudiants sur ces deux points.</p> <p>Les stages débutent dès la deuxième année de licence mais le stage de L2 ne représente cependant que 2 ECTS, ce qui est très peu, alors qu'une carte professionnelle permettant l'intervention pédagogique en contexte professionnel contre</p>

rémunération (objet du stage) peut être obtenue à l'issue du diplôme. La durée totale des stages obligatoires est de 30 jours, mais il s'agit de stages filés (heures dédiées au stage sur plusieurs semaines). De fait, la définition de la durée de stage en jours plutôt qu'en heures ne permet pas de bien comprendre l'organisation de ce stage et la justification de sa durée.

Place de l'international

Cette licence est ouverte aux étudiants étrangers, essentiellement au travers du programme Erasmus, avec un accompagnement par un référent relations internationales. Les étudiants en mobilité sortante peuvent valider des semestres à l'étranger. Néanmoins, la mobilité entrante et sortante étudiante est réduite à trois à quatre étudiants par an, principalement dans les parcours *APAS* et *MS*. Il n'existe pas de politique particulière de développement à l'international au niveau de la mention.

En revanche, la mobilité enseignante, notamment avec le Canada et la Roumanie, permet d'alimenter les réflexions autour des pratiques pédagogiques et de l'appréhension du milieu professionnel dans le domaine sport-santé, notamment autour du parcours *APAS*.

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite

L'établissement participe aux actions d'informations et d'orientation auprès des lycéens, notamment vis-à-vis de la capacité d'accueil mise en place (et les modalités de recrutement qui en découlent) ainsi que des objectifs, contenus et perspectives professionnelles. Le but est de permettre une orientation réfléchie des étudiants vers la licence *STAPS* ou vers d'autres types de formations dans le domaine du sport et de l'activité physique (diplômes d'état du Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports). A partir de la L2, un dispositif de recrutement par le biais de la validation des acquis de l'expérience (VAE) et de la validation des acquis personnels et professionnels (VAPP) est mis en place. Le nombre significatif et régulier d'étudiants accueillis chaque année en L3 ne provenant pas d'une L2 de l'établissement témoigne de l'attractivité de la formation, mais celle-ci n'est pas analysée.

La détection des étudiants de L1 en difficulté découle du travail d'un groupe d'enseignants référents (un enseignant référent par groupe de TP) qui orientent les étudiants vers un « tutorat étudiant » réalisé par des étudiants de L2. Il n'est pas précisé sur quels critères sont repérés les étudiants en difficulté, quel est le contenu du tutorat étudiant, et si l'impact de ce tutorat est évalué. Enfin, des dispositifs d'aménagement des études (sportifs de haut niveau, situation de handicap) et une aide à l'orientation sont mis en place.

Il existe une commission de réorientation, mais les modalités et les critères de changement de parcours en cours de formation ne sont pas précisés.

Modalités d'enseignement et place du numérique

L'enseignement utilise des CM et des TD d'application, qui permettent de faire les connexions entre savoirs théoriques et mise en œuvre. Il existe très peu de TP dans la maquette (10h en L1, 34h en L2, entre 20 et 40h en L3 selon les parcours), sans qu'il soit mentionné si ces volumes horaires faibles résultent d'un choix pédagogique ou sont dictés par une contrainte de gestion (nombre d'étudiants par TP ou par TD). La pédagogie par projet est utilisée surtout à partir de la deuxième année sous forme d'études de cas concrets et spécifiques au parcours. Les APSA permettent également de mettre l'étudiant en situation d'intervention professionnelle, simulée ou réelle.

De nombreux dispositifs de différents ordres sont ponctuellement développés dans les différents parcours, permettant de favoriser le lien entre connaissances théoriques et mise en application dans le monde professionnel (conception de vidéo, organisation d'événements, etc.).

L'informatique et le numérique font partie de la formation des étudiants en tant qu'objet d'études, mais aussi comme moyen de formation, que ce soit de manière classique par l'utilisation d'une plate-forme de dépôt ou comme outil d'analyse de la pratique (enseignements des APSA notamment).

Si au sein des parcours de nombreux dispositifs pédagogiques sont développés, la faible part de TP dans une formation en partie professionnalisante, qui plus est dans le domaine de l'intervention pédagogique, interpelle sur la politique de formation au niveau de la mention qui a conduit à ce choix.

Evaluation des étudiants

Les modalités d'évaluation sont clairement établies, communiquées aux étudiants (livret pédagogique remis en début de cursus) et respectent le cadre du système licence-master-doctorat (LMD). Le contrôle continu est favorisé en L1, ce qui est cohérent avec la volonté de suivi des étudiants, de repérage des étudiants en difficulté et d'éventuelles réorientations.

Les résultats des évaluations sont examinés lors des jurys d'examen de la mention. Des harmonisations sont entreprises au sein même des UE, dans les différents sites de formation et pour les différents groupes, ce qui témoigne d'une volonté d'assurer l'équité entre les étudiants. La délivrance de l'annexe au diplôme de DEUG (qui permet l'obtention de la carte professionnelle d'« animateur technicien des APS pour tous » est individualisée et n'est possible que si la note du stage est supérieure à la moyenne.

Suivi de l'acquisition de compétences
<p>La formation s'appuie sur le référentiel de compétences défini au niveau national, et pour chaque parcours sont précisés les blocs et niveaux de compétences à atteindre. Un e-portfolio est couramment utilisé dans le parcours <i>EM</i>. L'existence de ce référentiel favorise la prise en compte des compétences à atteindre de manière partagée par l'ensemble de l'équipe pédagogique : toutefois, les outils de suivi et d'évaluation de l'acquisition de ces compétences par l'étudiant ne sont pas encore mis en œuvre.</p> <p>Le supplément au diplôme, qui n'est d'ailleurs pas organisé de manière similaire pour les différents parcours, ne donne pas d'informations complémentaires sur l'acquisition des compétences associées au parcours et à la mention par l'étudiant. L'équipe pédagogique a donc commencé à s'engager dans une démarche compétence, mais il est nécessaire de la poursuivre jusqu'à son terme, c'est-à-dire jusqu'au suivi de l'acquisition des compétences visées.</p>
Suivi des diplômés
<p>Le suivi des diplômés est effectué à 30 mois, mais également à 6 mois par le service d'études, de l'évaluation et du pilotage, avec un retour d'environ 60 à 70 % de la part des étudiants sondés. Le suivi est facilité par un fort taux de continuité des études en M1 à l'issue de cette licence <i>STAPS</i>. Les questionnaires permettent de rendre compte des éléments essentiels du suivi, quantitatif et qualitatif. Toutefois, dans les deux cas, une seule cohorte a donné lieu à évaluation sur la précédente période, ce qui rend difficile une analyse satisfaisante, et ce même si des données quantitatives complémentaires sont disponibles.</p>
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation
<p>Des réunions des équipes pédagogiques existent au niveau des parcours. La mise en place d'un conseil de perfectionnement au niveau de la mention, intégrant des professionnels, est récente (2015), et ne permet pas d'apprécier son rôle et sa place dans le pilotage de la mention, d'autant qu'aucun compte-rendu ou synthèse de réunion de ce conseil n'est présenté.</p> <p>L'évaluation des formations par les étudiants est organisée au niveau de l'établissement, et est centrée depuis 2013-2014 sur la première année de chaque cycle, et donc de la licence : le taux de réponse est faible (6 % environ). Lors de l'enquête de suivi des diplômés, seule la satisfaction globale des diplômés sur la formation est interrogée. Il n'est donc pas possible d'analyser l'appréciation des étudiants sur la formation de licence dans son ensemble. Les étudiants de chaque année de licence participent à l'évaluation des enseignements au travers de réunions d'échanges et de questionnaires, mais aucune modalité précise ou action corrective n'est présentée.</p> <p>Les modalités générales d'autoévaluation du diplôme doivent être formalisées pour fournir des éléments clairs permettant au conseil de perfectionnement de définir les axes d'évolution de la formation.</p>

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Cohérence de la mention avec l'offre de formation globale de l'établissement et avec une logique de filière parcours de licence - licences professionnelles - spécialités de master.
- Prise en compte du référentiel national de compétences dans la construction des contenus de formation.
- Nombreux dispositifs de mise en pratique des savoirs théoriques dispensés.
- Importance du contrôle continu en L1 pour une évaluation et une autoévaluation des étudiants.

Points faibles :

- Capacité d'accueil ne permettant pas d'accueillir tous les lycéens, notamment ceux ayant exprimé le choix de cette formation en premier vœu d'orientation post-bac.

- Absence de dispositif clair et d'indicateurs d'autoévaluation du diplôme.
- Modalités de mise en œuvre et d'analyse de l'évaluation de la formation et des enseignements par les étudiants non formalisées.
- Absence d'évaluation spécifique des compétences acquises dans chacun des parcours.

Avis global et recommandations :

La licence *STAPS* répond de façon pertinente à des enjeux de formation de proximité et permet une double orientation vers la poursuite d'études (orientation principale) ou l'insertion professionnelle. L'organisation des programmes et contenus sont cohérents avec les objectifs visés. L'équipe pédagogique a pris la mesure de l'intégration de la notion de compétences dans la construction des contenus de formations, mais doit encore mettre en œuvre les modalités d'évaluation de l'acquisition de ces compétences.

Tout en augmentant, au fur et à mesure de l'avancée dans la formation, la part des enseignements spécifiques pour favoriser l'acquisition des connaissances et compétences liées à chaque parcours (ce qui correspond au souhait de l'équipe pédagogique), il serait important de réfléchir, en même temps, à la possibilité pour les étudiants d'expérimenter plus d'un parcours type. Par exemple, il pourrait être envisagé de suivre les enseignements spécifiques d'au moins deux parcours en S3 et/ou S4, ou d'organiser de manière explicite des passerelles entre parcours (avec des remises à niveau sur les compétences et/ou connaissances spécifiques). Dans ce cadre, la mise en place d'un parcours complet en entraînement sportif serait bénéfique aux étudiants de cette licence mention *STAPS*.

Observations de l'établissement

Poitiers, le 22/05/2017

Objet : Rapport d'évaluation HCERES - DEF-LI180013567 - licence « sciences et techniques des activités physiques et sportives ».

Madame, Monsieur,

L'équipe pédagogique de la licence « sciences et techniques des activités physiques et sportives », ne souhaite pas formuler d'observations sur le rapport transmis par le HCERES. Les recommandations sont globalement conformes à notre analyse, et la majorité d'entre elles, dans la mesure du possible, seront prises en compte dans la mise en place nouvelle offre de formation.

Je vous prie de croire en l'assurance de ma considération.



V. Laval

Pour le président de l'université de Poitiers
et par délégation,
la Vice Présidente
Virginie Laval